

ORIGINAL

DESTINATAIRE

SERVICE PUBLIC de Wallonie

Direction du Transport de Personnes
Boulevard du Nord, 8
5000 NAMUR

ATTESTATION DE CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE

Accès à la profession de transporteur de personnes par route

(Article 7 du règlement (CE) n°1071/2009 du 21 octobre 2009)

L'établissement (dénomination et forme juridique)

N° BCE (pas applicable pour les cautions ne disposant pas d'établissement en Belgique):.....

Siège social :

Siège de l'agence (facultatif) :

Atteste par la présente qu'il se porte caution solidaire de l'entreprise de transport :

Dénomination et forme juridique :

N°BCE :

Siège social :

Pour un montant INITIAL – COMPLEMENTAIRE (biffer la mention inutile) de : EUR
(En toutes lettres :euros)

LE MONTANT ACTUEL DU CAUTIONNEMENT s'élève dès lors à :EUR

En cas de reprise des obligations d'une autre caution, l'établissement soussigné reprend les obligations restantes (montant et délais) de la caution (dénomination et forme juridique) qui est dégagée de ses obligations, et ce, à concurrence de.....€ (montant correspondant à la totalité ou à la partie du cautionnement constitué).

Attestation établie en un seul exemplaire original à, le.....

Cachet de la caution

Nom et signature du (des) représentant(s) de la caution

Case réservée au SPW

N°: AP___/C___

Cachet :

COMMENTAIRES IMPORTANTS

- La présente attestation doit être établie et transmise en deux exemplaires :
 - o L'unique exemplaire original sera conservé par la Direction du Transport de Personnes;
 - o La copie sera renvoyée à la caution, revêtue d'un cachet de la Direction du Transport de Personnes, à titre d'accusé de réception.
- En cas d'augmentation du montant, l'attestation originale dont le montant est majoré par la présente, ne sera pas renvoyée à la caution.

COPIE

DESTINATAIRE

SERVICE PUBLIC de Wallonie

Direction du Transport de Personnes
Boulevard du Nord, 8
5000 NAMUR

ATTESTATION DE CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE

Accès à la profession de transporteur de personnes par route

(Article 7 du règlement (CE) n°1071/2009 du 21 octobre 2009)

L'établissement (dénomination et forme juridique)

N° BCE (pas applicable pour les cautions ne disposant pas d'établissement en Belgique):.....

Siège social :

Siège de l'agence (facultatif) :

Atteste par la présente qu'il se porte caution solidaire de l'entreprise de transport :

Dénomination et forme juridique :

N°BCE :

Siège social :

Pour un montant INITIAL – COMPLEMENTAIRE (biffer la mention inutile) de : EUR
(En toutes lettres :euros)

LE MONTANT ACTUEL DU CAUTIONNEMENT s'élève dès lors à :EUR

En cas de reprise des obligations d'une autre caution, l'établissement soussigné reprend les obligations restantes (montant et délais) de la caution (dénomination et forme juridique) qui est dégagée de ses obligations, et ce, à concurrence de.....€ (montant correspondant à la totalité ou à la partie du cautionnement constitué).

Attestation établie en un seul exemplaire original à, le.....

Cachet de la caution

Nom et signature du (des) représentant(s) de la caution

Case réservée au SPW

N°: AP___/C___

Cachet :

COMMENTAIRES IMPORTANTS

- La présente attestation doit être établie et transmise en deux exemplaires :
 - o L'unique exemplaire original sera conservé par la Direction du Transport de Personnes;
 - o La copie sera renvoyée à la caution, revêtue d'un cachet de la Direction du Transport de Personnes, à titre d'accusé de réception.
- En cas d'augmentation du montant, l'attestation originale dont le montant est majoré par la présente, ne sera pas renvoyée à la caution.